

PRÊT PARTICIPATIF



TERRITOIRE
CONCERNÉ

ALSACE

SODiV finance et accompagne des projets porteurs d'emplois dans les domaines de l'industrie et du service aux entreprises.

ENTREPRISES ÉLIGIBLES

- Les petites et moyennes entreprises, dans les secteurs de l'industrie et du service aux entreprises (les activités de négoce et de services aux particuliers sont exclues du dispositif).
- Elles doivent obligatoirement être constituées sous forme de société.

PROJETS FINANÇABLES

Tout projet créateur d'emplois en Alsace dans le cadre de la création d'une nouvelle entreprise, du développement d'une entreprise existante ou de la reprise d'une entreprise en difficulté.

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

Le prêt participatif, qui est assimilé à des quasi fonds propres, est un outil financier :

- dont l'objet n'est pas affecté
- accordé sans caution, ni garantie particulière
- conçu pour renforcer la structure financière de l'entreprise
- simple et rapide à mettre en place

Il vient en complément et exerce un effet de levier sur les financements de la communauté bancaire et des autres structures d'apports en fonds propres.

Le montant du prêt participatif de SODiV est compris entre un minimum de 50 000 € et un maximum de 150 000 € ; il est fonction du nombre d'emplois à créer et du projet de l'entreprise.

Le taux proposé est de



5% L'AN,
FIXE

Sur une durée



**DE 5 OU
6 ANS**



Le remboursement s'effectue par échéances trimestrielles à terme échu, avec un amortissement constant en capital.

Des frais de dossier, représentant 1% du montant du prêt avec un minimum de 1 000 €, sont perçus à l'occasion du décaissement du prêt.



**UN PRÊT NON AFFECTÉ QUI VIENT RENFORCER
LE HAUT DE VOTRE BILAN.**

INTÉRESSÉ ? PRENEZ CONTACT AVEC

Catherine BRINGEL

06 76 40 96 83
 cbringel@sodiv.fr

Dominique SCHILLING

06 50 92 95 00
 dschilling@sodiv.fr

Donner de l'avance à ceux qui avancent

